

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2013 à 20 H

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, MM., Desbois, Desserée, Durante, Freixinos, Jayet, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Fillon (procuration à Mme Bassard), Mme Todesco (procuration à Mme Radigon)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Cautionnement du prêt EHPAD « Les Arcades »

Avant la réunion de conseil municipal, M. Bernard Rouault (directeur du Groupement de Coopération Sanitaire Amplitude dont l'EHPAD « les Arcades » dépend) est venu expliquer les exigences relatives à l'obtention du cautionnement du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant la situation actuelle de l'EHPAD, « Les Arcades », le conseil Municipal décide d'augmenter sa participation au cautionnement.

Lors du conseil municipal du 12 décembre 2012, un cautionnement à hauteur de 10 % du prêt avait été accordé. Devant l'insuffisance de ce cautionnement pour permettre à l'EHPAD « Les Arcades » de réaliser son prêt, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter sa caution et de la porter à 40% du prêt contracté.

2. Travaux de voirie 2013

- A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la réalisation des travaux suivants :
 - Rue Emile Zola 13.494,40€ HT
 - Renforcement de la chaussée et mise en place d'une écluse (rétrécissement)
 - Rue de la Croix Champy 49.615,00€ HT
 - Fossés, scarification, rechargement en GNT et renforcement aux enrobés
 - Rue Ponsard 60.000,00€ HT
 - Aménagement de la voirie et des stationnements
 - Rue Sergent Stéphane Mazeau 14.123,00€ HT
 - Cheminement piétons pour permettre un accès sécurisé au parc du Bassin
- Par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de l'aménagement de la place Eugène Mugniot (Pâtis de Velard) pour la somme de 69.078,40€ HT.

Ces travaux consistent en l'aménagement de la voie de circulation, la création de stationnement et d'une aire de retournement.

Tous ces travaux seront financés par une subvention du fonds cantonal de développement territorial et de fonds libres ou un emprunt. Pour la place Eugène Mugniot, une répartition du produit des amendes de police pourra compléter le financement.

- Place de la libération

Suite à une demande de création d'un arrêt de bus par le Conseil Général, une étude (gratuite) d'aménagement d'ensemble sera demandée au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de Développement).

- Parc du Bassin

La clôture, côté SCI La Familiale de l'Auxois, sera réalisée par les employés municipaux dès que les conditions météo le permettront. Les vestiaires ont été démolis. La couverture (en tôle) des bâtiments buvette et sanitaires seront remplacés par une couverture tuiles (coût : 6.601,78€ HT)

Les végétaux ont été commandés et seront plantés fin mars, début avril. (Arbres : Sonofep : 3.818,26€ HT ; arbustes pour haies : Pépinières DIMA : 1.341,20€ HT)

Des gabions seront posés en pied de talus de la rampe d'accès. (Carrières de Comblanchien : 7.977,32€ HT)

- Travaux bâtiments communaux

- Travaux de réfection de la terrasse ascenseur mairie (2.647,74€ HT)

- Ecole primaire :

La réfection de la toiture du préau a été réalisée en 2012.

Un grillage sera posé sur le mur de l'école primaire (cour de l'école / Espace Jean-Claude Patriarche) et des portails plus hauts seront posés pour éviter toute intrusion dans la cour. Coût des fournitures : 4.348,75€ HT ; pose assurée par le personnel communal.

- Salle de judo :

Les travaux de toiture seront réalisés courant mars / avril.

La porte du préau (salle de généalogie / salle du judo) a été installée semaine 10.

Les menuiseries seront posées 2^{ème} quinzaine d'avril.

Installation de tapis de protection aux murs (5.148€ TTC) et d'une bâche de protection pour les tapis (3.588€ TTC) prévue début avril.

Installation du conteneur douche / sanitaires dès réalisation des travaux de raccordement eau potable, eaux usées.

- Bâtiment des services techniques :

Suite à la consultation et après examen des offres, le cabinet d'architectes retenu est A2A (MM. Vionnet et Thevignot). Dans l'attente de cette réalisation, la commune louera le bâtiment LVI pour y installer les services techniques et permettre de débarrasser le foirail en vue de sa démolition.

- Tennis couvert :

4 architectes seront contactés pour la maîtrise d'œuvre.

- Sanitaires publics :

Compte tenu des dégradations répétées dans les WC du pigeonier, une étude est à prévoir pour l'installation d'un sanitaire à nettoyage automatique Espace Jean-Claude Patriarche.

- Salle des fêtes :

Après avoir pris connaissance du rapport du bureau Véritas, et compte tenu des frais importants qui devront être engagés pour mettre cette salle aux normes (sécurité, accessibilité), une étude est à envisager pour réaliser la construction d'une salle des fêtes à l'extérieur du centre ville.

- Maison de santé :

Les fiches pré-programme complétées par les professionnels de santé ont été remises en mairie ; une réunion de la commission « maison de santé » et professionnels de santé aura lieu pour définir le programme de cette réalisation.

- Mise aux normes assainissement

Le montant des travaux et les subventions seront connus début mai. Les travaux devraient commencer début septembre pour une durée d'environ 5 mois.

3. Acquisition de terrains

- Terrain Lauber

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir au nom et pour le compte de la commune, la parcelle sise « Champ Roger » cadastrée ZA 86 d'une superficie de 43a 51ca appartenant à la SCI « FMPJ » M. et Mme LAUBER Pascal, moyennant le prix de 33.423€ HT.

- Terrain Rocault

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir au nom et pour le compte de la commune, les parcelles de terrain sises à Pouilly-en-Auxois, cadastrées « Les Barrières » B1082, B1086, B1156, B1157, B1159, B1162 pour une superficie totale de 1ha 62a 73ca, appartenant à M. Maurice Rocault, moyennant le prix de 15.000€.

- Cour au bas de la Place Pierre et Marie Curie

L'idée est d'enlever le muret en mauvais état pour créer du stationnement supplémentaire, fluidifier et sécuriser la circulation.

Un relevé topographique doit être fait par le géomètre.

4. Rythmes scolaires

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des réunions qui ont eu lieu, avec les services de l'Inspection Académique, puis avec les enseignants, concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Il en ressort que la Commune n'est pas en mesure de mettre en place ces nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2013.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

5. Frais de scolarité

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe la participation aux frais de scolarité qui sera demandée aux communes de résidence des élèves fréquentant les écoles publiques de Pouilly à 370€ par élève de l'école maternelle et 220€ par élève de l'école primaire.

6. Servitudes SICECO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a concédé au SICECO à titre de servitude, le droit d'installer et de faire exploiter par ERDF ou par une entreprise accréditée par ERDF, une ligne électrique basse tension sur les parcelles communales ZC n°37 « les Lavières » et ZC n°10 « les Epenottes ».

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques, aux frais du SICECO, régularisant les conventions de servitude à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.